

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

DU GEST05 DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2014 à 16 h00

Présents :

Membres employeurs :

Jean-Claude EYRAUD, UDESS05
Stéphane CHOLLOT, SCV **Secrétaire**
Xavier RICHIERO, AXA

Membres salariés :

Thierry COQUILLAT, CFE-CGC **Président**
J-Pierre SOLVET, CGT
Michelle TOLLA, CFDT

Catherine REGNIER-SALLE **Directrice**

Médecins :

Catherine GRAVIER
Anne-Marie AYASSE-JAUBERT

Excusés :

Michel BOREL, CFDT
Jacqueline DOUMONT, CGT-FO
Christophe PEYRE, CGT-FO
Bernard FAUVEL, ADAPEI La Source
Patrick FISEL, CGT
Hervé GERMAIN, CFTC

Gérald MAGALLON

Début de la réunion 16h00 – Fin de réunion 18h00

Accueil des membres par Thierry COQUILLAT, Président de la Commission.
1 pouvoir de H GERMAIN à T COQUILLAT

1 – Mouvement de personnel

- Embauche d'un médecin temps plein en CDI au 1/09/2014

L'embauche du médecin roumain n'a pu se faire suite au refus formulé le mardi 9 septembre dernier, par la Commission plénière du Conseil de l'ordre des médecins du 05.

Ce refus est motivé par le manque d'appropriation de la langue française de la candidate.

A noter, qu'un nouvel entretien peut être envisagé si son niveau de français s'améliore...

Ce médecin disposait par ailleurs de tous les diplômes requis pour pouvoir exercer la médecine du travail en France (validés par le COM National).

Tout avait été, par ailleurs, mis en œuvre pour convaincre cette commission : un courrier adressé au Président du COM et la présentation « physique » du dossier de candidature par le docteur MAGALLON.

J'apprends hier, que suite au positionnement du COM05, le médecin roumain ne donne pas suite à sa candidature ; toute tentative d'incitation à suivre des cours de français intensif pour se représenter le moment venu devant le COM, devient alors caduc.

Donc reste 2 options :

- Relancer un recrutement avec ce même cabinet Medicis Consult, qui a, par ailleurs, donné satisfaction à nombreux autres SSTI
- Passer par un autre cabinet de recrutement spécialisé « chassant » des médecins étrangers déjà installés en France et disposant des titres d'exercice requis et avec lesquels de nombreux autres SSTI ont contracté.

Avis de la CC :

Suite à l'avis de la Directrice qui a rencontré les 2 cabinets, la CC recommande de confier la mission de recrutement au cabinet AUXILIA.

- **Embauche d'un médecin temps partiel en CDD du 4 novembre au 31 décembre 2014** : 8 heures hebdomadaires

Il s'agit du docteur Alice CRETTE qui intervient déjà en renfort occasionnel dans le service depuis un an.

Avis de la CC : Avis favorable

- **Embauche CDD remplacement congé maternité Conseillère technique en prévention**

Embauche de Sandrine SARTRE, qui présente une double compétence d'infirmière et de technicien en prévention des risques professionnels (diplôme en cours de validation).

Nous l'avons accueillie en stage dans le cadre de sa formation.

Son embauche a été validée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire concernée et une fiche de missions précise a été établie.

CDD 35 heures hebdomadaires du 30 septembre 2014 jusqu'au retour de la salariée (environ 5 mois d'absence peut être suivis d'un congé parental à temps partiel).

Avis de la CC : Avis favorable

2 – Modalités de cotisations : Dispositions entérinées par le Conseil d'Etat

La Circulaire DGT du 9 novembre 2012 tendait à imposer aux SSTI de facturer leurs cotisations « per capita ».

Pour mémoire : le GEST05 avait conduit une réflexion en 2008 à la demande d'un certain nombre d'adhérents et suite aux incitations du législateur, à l'époque, pour passer au 1^{er} janvier 2009, de cotisations « per capita » à des cotisations assises sur la masse salariale, s'appuyant ainsi sur une plus grande cohérence en matière de communication, la cotisation donnant lieu à un ensemble de services et non à une visite.

Suite à un recours formé auprès du Conseil d'Etat par la Fédération Française du Bâtiment, celui-ci entérine les dispositions de l'article L.4622-6, à savoir que « le coût d'un SSTI doit être calculé ...selon l'effectif de chaque entreprise adhérente ».

Néanmoins, la Circulaire du 9/11/2012 précise que « les SSTI devront bénéficier de l'accompagnement de la DIRECCTE, dans cette mise en conformité, sur une période transitoire nécessaire afin de ne pas fragiliser et ne pas porter préjudice à leur fonctionnement ».

Parallèlement, le GEST05 a eu son agrément renouvelé le 1^{er} août 2013, sans restriction ni remarque relatives aux modalités de cotisations, alors même que la circulaire était déjà sortie.

Dans ce contexte, l'ensemble des directeurs des SSTI de PACA Corse souhaitent adopter une posture commune et solliciter l'avis de la DIRECCTE sur une durée d'accompagnement qui pourrait être calquée sur celle de l'agrément.

Nous avons aussi travaillé sur une réponse harmonisée qui serait adressée à toute entreprise adhérente refusant de régler ses cotisations en dehors du « per capita ».

Avis de la CC : Avis favorable pour utiliser les possibilités légales permettant de changer de système de cotisations uniquement au terme de la durée d'agrément

3 - DUER GEST05 : Evaluation des RPS en cours

Présentation par Céline GAILLARD, Conseillère technique en prévention

4 - Réflexion sur l'intervention du GEST05 lors d'un événement grave en entreprise Rappel de la définition retenue pour un événement grave ; celle proposée dans le DMS IV **tableau 5.6 « trouble Etat de Stress Post Traumatique »**

Présentation faite par Catherine GRAVIER, Médecin du travail et Sandra DELAURAT,
Psychologue du travail

« *Au sein d'une entreprise et plus généralement au sein de toute organisation de travail des événements traumatiques peuvent survenir.*

Les sujets ont vécu, ont été témoins ou ont été confrontés à un événement durant lequel des individus ont pu mourir ou être très gravement blessés ou bien ont été menacés de mort ou de grave blessure ou bien durant lequel son intégrité physique ou celle d'autrui a pu être menacée.

Nous pouvons citer le décès brutal par accident ou maladie, le suicide ou sa tentative, l'accident grave, la prise d'otage ou le braquage, les violences graves, l'alerte à la bombe, l'explosion... ».

La méthode proposée par le GEST05 sera présentée aux adhérents courant 2015.

5 – Interventions/Communication

- Sur la démarche d'amélioration continue

AG CISME : Toulouse - Avril 2014

Ateliers du CISME : Lyon - Juillet 2014

- Sur l'organisation du service, le projet de service, la pluridisciplinarité,...

Groupe Femmes du BTP : Juillet 2014

Accueil d'Objectif Santé Travail (SSTI d'Ile de France) : Juillet 2014

6 - Calendrier des réunions :

2 décembre à 15h ou 9 décembre 2014 à 16h

7 - Questions diverses

- Mise en place de l'intérim du Médecin Inspecteur du Travail Régional

A compter du 1^{er} septembre 2014, 2 médecins inspecteurs de la région Midi-Pyrénées et de la région Aquitaine assureront une permanence à raison de quelques jours par mois.

- Retour sur la newsletter : satisfaction des lecteurs, suggestion de présenter des expériences vécues dans les entreprises.

Le Président



Le Secrétaire

